



## Succession oncle vivant avec sa sœur avec testament en sa faveur

Par **Garnerone Alain**, le **19/03/2018** à **14:43**

Ma mère et son frère célibataire sans enfants vivaient ensemble depuis plus de 20 ans suite au décès de mon père. Ils ont une autre sœur vivante.

Tous les deux sont décédés d'une mauvaise grippe à deux jours d'intervale : d'abord ma mère puis mon oncle.

La maison où ils habitaient appartenait à mon oncle mais celui ci avait désigné, par testament, ma mère ou ses ayants droits : ma sœur et moi même comme héritiers.

Quelle est la fiscalité de la succession ?

Merci

Alain Garnerone

Par **Visiteur**, le **19/03/2018** à **15:43**

Bonjour,

Votre mère étant décédée avant votre oncle, vous venez en représentation de celle-ci.

Entre frère et soeur, petit abattement de 15932€

Puis 35% jusqu'à 24430

Puis 45% au delà.

Par **Garnerone Alain**, le **19/03/2018** à **15:55**

Merci

Doit-on encore ajouter la somme récupérée de la vente de la maison après déduction de la fiscalité aux avoirs propres de ma mère et après déduction de 100 000 euros par enfant payer encore 20 % de droits sur la somme restante ?

Par **youris**, le **19/03/2018** à **16:23**

les valeurs indiquées par pragma s'appliquent à l'ensemble de l'actif de la succession.  
le notaire fait le compte global du patrimoine du défunt au jour de son décès.

Par **Garnerone Alain**, le **19/03/2018** à **18:47**

Merci

Si je comprends bien les actifs de mon oncle font l'objet d'une succession différente de celle de ma mère.

On touchera d'une part la succession de mon oncle et d'autre part celle de ma mère déduction faite des charges fiscales et des frais de notaire.